

**Procès-Verbal de SEANCE du
CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 13 septembre 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis HORMIERE, Maire.

Nombre de membres :

En exercice :	23
Présents :	19
Nombre de pouvoirs :	2
Votants :	21

Présents : Jean-Louis HORMIERE, Géraldine ROUANET-ASTRUC, Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA, Jean-Christophe BERRO, Christelle GRAULLE, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Jacques MAURY, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Jean-Yves PAGES, Nadine PICOULEAU, Geneviève ESCOUTE, Pierre MARUEJOULS, Jérôme ESTEVE, Dominique LE ROY, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Josiane CARRIERE.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Alexandra PAGES (procuration à Jean-Christophe BERRO), Nicolas ANIORT (procuration à Cécile SAUDEZ).

Etaient excusés : Jérôme TRONQUET, Océane ZERDAB

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Géraldine ROUANET-ASTRUC

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2024**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Décisions du Maire**

Néant

- **Installation du nouveau conseiller municipal**

M. le Maire présente et procède à l'installation de M. Jérôme ESTEVE comme nouveau conseiller municipal, du fait de la démission de M. Daniel DUPONT puis de Mme. Valérie CANO. M. le Maire souhaite la bienvenue à M. ESTEVE. M. le Maire précise que le conseil municipal est très actif et intervient sur de nombreux projets.

Arrivée de M. Didier CATALA et M. Jérôme DELPY à 18h33

- **Délibérations à l'ordre du jour :**

- **Vie municipale :**

- 1. Remplacement ou suppression d'un poste d'adjoint**

M. le Maire expose les faits : M. Daniel DUPONT, 2^{ème} adjoint (solidarité, affaires sociales, santé, sécurité des biens et des personnes) a informé M. le Maire de son souhait de démissionner de son mandat d'adjoint municipal et de son mandat de

conseiller municipal à compter du 1^{er} septembre 2024. Cette demande a été, comme l'exige la procédure, transmise à la Préfecture du Tarn qui a accepté cette démission.

Comme l'exige la procédure, un conseil municipal doit être organisé par suite de l'acceptation de cette démission. Ceci afin d'entériner le remplacement ou la suppression de ce poste d'adjoint.

M. le Maire précise que la sécurité relève de la compétence directe du Maire et que cette compétence avait été déléguée à M. DUPONT dans la mesure où la commune avait la chance de bénéficier de son expertise d'ancien gendarme. Ceci n'étant plus le cas, M. le Maire propose à l'assemblée de procéder à la suppression du poste d'adjoint pour revenir à 5 adjoints

Mme. Catherine CAMOU demande si le nombre d'adjoint est fixé librement.

M. le Maire répond que par l'affirmative.

M. Didier CATALA lit le texte suivant : « Tout en respectant sa décision, je regrette la démission de Daniel. Je le remercie d'avoir mis ses compétences et son expérience professionnelle au service de la commune de Puylaurens ». Le Conseil Municipal applaudit et M. le Maire remercie M. Catala et salue cette initiative.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité :

- De supprimer un poste d'adjoint au Maire et de revenir au nombre de 5 adjoints ;
- Que les adjoints précédemment élus avanceront d'un rang ;

2. Election d'un nouvel adjoint.

Considérant la décision prise précédemment, ce point est retiré de l'ordre du jour.

3. Indemnités de fonction d'un nouvel adjoint

Considérant la décision prise précédemment, ce point est retiré de l'ordre du jour.

4. Renouvellement des commissions municipales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la modification de la composition des commissions est obligatoire en cas de vacance (démission ou décès d'un conseiller municipal membre d'une commission) : le conseil municipal délibère pour désigner son remplaçant dans les commissions concernées ;

Considérant que le conseiller municipal qui remplace le conseiller démissionnaire ne le remplace pas automatiquement dans les différentes commissions dont il était membre ;

Considérant que ce renouvellement des commissions est également obligatoire lorsque la composition n'assure plus le respect du principe de la représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil municipal pour les communes de 1 000 habitants et plus.

Composition actuelle des commissions :

Commission FINANCES

Géraldine RIVALS

Didier CATALA

Jérôme DELPY

Alexandra PAGES

Jean-Yves PAGES

Daniel DUPONT : à remplacer

Jérôme TRONQUET

Cécile SAUDEZ
Dominique LE ROY

Commission URBANISME AMENAGEMENT URBAIN ARCHITECTURAL ET PAYSAGE

Jean-Yves PAGES
Stéphanie DELLIER-HAMELAT
Didier CATALA
Régis FRANC
Jérôme TRONQUET
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Geneviève ESCOUTE
Catherine CAMOU
Dominique LE ROY

Commission VOIRIE TRAVAUX

Jacques MAURY
Jean-Christophe BERRO
Géraldine RIVALS
Christelle GRAULLE
Didier CATALA
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Régis FRANC
Nicolas ANIORT
Cécile SAUDEZ

Commission SPORT ANIMATION ASSOCIATION

Jean-Christophe BERRO
Pierre MARUEJOULS
Alexandra PAGES
Géraldine RIVALS
Daniel DUPONT : à remplacer
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Dominique LEROY
Catherine CAMOU

Commission TOURISME CULTURE COMMUNICATION

Géraldine ROUANET-ASTRUC
Géraldine RIVALS
Stéphanie DELLIER-HAMELAT
Jean-Christophe BERRO
Nadine PICOULEAU
Océane ZERDAB
Geneviève ESCOUTE
Catherine CAMOU
Dominique LE ROY

Commission ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

Christelle GRAULLE
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Jérôme TRONQUET
Régis FRANC
Géraldine RIVALS
Dominique LE ROY
Nicolas ANIORT

Commission ECONOMIE AGRICULTURE MARCHES

Didier CATALA
Jean-Christophe BERRO

Jacques MAURY
Jean-Yves PAGES
Christelle GRAULLE
Jérôme DELPY
Geneviève ESCOUTE
Cécile SAUDEZ
Nicolas ANIORT

Commission SANTE SECURITE

Daniel DUPONT : à remplacer
Didier CATALA
Nadine PICOULEAU
Alexandra PAGES
Pierre MARUEJOULS
Geneviève ESCOUTE
Dominique LE ROY
Catherine CAMOU

Commission JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES

Pierre MARUEJOULS
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Géraldine RIVALS
Alexandra PAGES
Jérôme DELPY
Cécile SAUDEZ
Nicolas ANIORT

M. Jérôme ESTEVE fait part de sa volonté d'intégrer les commissions « économie, agriculture, marchés » et « animations, sport, associations ».

M. Jean-Christophe BERRO fait part de sa volonté d'intégrer la commission « finances » en remplacement de M. Daniel DUPONT.

M. Jérôme DELPY fait part de sa volonté d'intégrer la commission « santé, sécurité » et d'en assurer la vice-Présidence, en remplacement de M. Daniel DUPONT.

La nouvelle composition des commissions est proposée au vote :

Commission FINANCES

Géraldine RIVALS-MAURY (vice-présidente)
Didier CATALA
Jérôme DELPY
Alexandra PAGES
Jean-Yves PAGES
Jean-Christophe BERRO
Jérôme TRONQUET
Cécile SAUDEZ
Dominique LE ROY

Commission URBANISME AMENAGEMENT URBAIN ARCHITECTURAL ET PAYSAGE

Géraldine ROUANET-ASTRUC (vice-Présidente)
Jean-Yves PAGES
Stéphanie DELLIER-HAMELAT
Didier CATALA
Régis FRANC
Jérôme TRONQUET
Geneviève ESCOUTE
Catherine CAMOU
Dominique LE ROY

Commission VOIRIE TRAVAUX

Jacques MAURY (vice-Président)
Jean-Christophe BERRO
Géraldine RIVALS-MAURY
Christelle GRAULLE
Didier CATALA
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Régis FRANC
Nicolas ANIORT
Cécile SAUDEZ

Commission SPORT ANIMATION ASSOCIATION

Jean-Christophe BERRO (vice-Président)
Pierre MARUEJOULS
Alexandra PAGES
Géraldine RIVALS-MAURY
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Jérôme ESTEVE
Dominique LEROY
Catherine CAMOU

Commission TOURISME CULTURE COMMUNICATION

Géraldine ROUANET-ASTRUC (vice-Présidente)
Géraldine RIVALS-MAURY
Stéphanie DELLIER-HAMELAT
Jean-Christophe BERRO
Nadine PICOULEAU
Océane ZERDAB
Geneviève ESCOUTE
Catherine CAMOU
Dominique LE ROY

Commission ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

Christelle GRAULLE (vice-Présidente)
Géraldine ROUANET-ASTRUC
Jérôme TRONQUET
Régis FRANC
Géraldine RIVALS-MAURY
Dominique LE ROY
Nicolas ANIORT

Commission ECONOMIE AGRICULTURE MARCHES

Didier CATALA (vice-Président)
Jean-Christophe BERRO
Jacques MAURY
Jean-Yves PAGES
Christelle GRAULLE
Jérôme DELPY
Geneviève ESCOUTE
Jérôme ESTEVE
Cécile SAUDEZ
Nicolas ANIORT

Commission SANTE SECURITE

Jérôme DELPY (vice-Président)
Didier CATALA
Nadine PICOULEAU

Alexandra PAGES
Pierre MARUEJOULS
Geneviève ESCOUTE
Dominique LE ROY
Catherine CAMOU

Commission JEUNESSE AFFAIRES SCOLAIRES

Géraldine ROUANET-ASTRUC (vice-Présidente)
Géraldine RIVALS-MAURY
Alexandra PAGES
Jérôme DELPY
Pierre MARUEJOULS
Cécile SAUDEZ
Nicolas ANIORT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la nouvelle composition des commissions municipales présentée ci-avant.
- De donner mandat au Maire pour toute décision en rapport avec la présente délibération.

5. Modification de la composition des élus auprès du CCAS

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-9

Considérant qu'un siège laissé vacants au sein du CA d'un CCAS par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, est pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé.

Considérant que lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Considérant que six membres du Conseil municipal siègent au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) ;

Considérant qu'un poste de membre du CCAS est vacant par suite de la démission de M. Daniel DUPONT, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.123-9 du CASF : le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal de la liste qui a obtenu ce siège ; il est choisi dans l'ordre de présentation de la liste.

Considérant que sont déjà membres du Conseil d'administration, Mesdames et Messieurs :
DELPY Jérôme

Poste vacant Puylaurens à 100%
ROUANET ASTRUC Géraldine
TRONQUET Jérôme
RIVALS-MAURY Géraldine
CAMOU Catherine

Le conseil municipal propose que la liste « Puylaurens à 100% » soit représentée par Stéphanie DELLIER-HAMELAT, suivante sur la liste « Puylaurens à 100% ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter la nouvelle composition du CCAS présentée ci-avant intégrant Mme. Stéphanie DELLIER-HAMELAT.
- De donner mandat au Maire pour toute décision en rapport avec la présente délibération

Fin des sujets à l'ordre du jour.

M. le Maire propose d'écouter une question du public et accorde la parole à Mme. Christel ROQUES.

Mme. ROQUES exprime son regret que les décisions soient prises à l'abri des murs de la Mairie alors qu'elles concernent l'ensemble des habitants. Elle évoque plus particulièrement la coupe de l'arbre devant la Mairie. Sujet qui selon elle aurait pu être discuté en réunion de quartier. Mme. ROQUES regrette que ces réunions ne se tiennent plus. Elle reproche à M. le Maire de ne pas les avoir remises en place à la fin de l'épidémie de COVID 19, sous couvert de dissension avec la population suite à l'accord donné pour l'implantation d'une usine à bitume sur le territoire communal. Mme. ROQUES rappelle à M. le Maire qu'il a été élu sans panache et le prie de s'en souvenir lors de ses prises de décision et d'envisager la possibilité de remettre en place les réunions de quartier, même s'il n'en a pas l'obligation légale.

M. le Maire remercie Mme. ROQUES pour son intervention. Il rappelle que les membres du Conseil Municipal ont été élus de manière démocratique et qu'il n'a pas besoin de panache. Que ce soit lors de son passage dans la fonction publique consulaire ou maintenant au sein de la Mairie, il précise qu'il ne regarde pas derrière lui pour voir le panache qu'il traîne, son seul objectif étant de travailler pour l'intérêt des Puylaurentais. M. le Maire souligne qu'il y aura toujours des personnes qui ne seront pas d'accord avec les décisions prises et précise que l'arbre a été coupé pour permettre la création d'une place handicapée aux normes exigées par la commission de sécurité du Département et que le Maire n'a rien à redire à cette décision. Il précise également que depuis son élection, plus de 1500 arbres et arbustes ont été plantés. Il établit ensuite la liste des arbres qui ont été coupés : 2 cyprès au cimetière en train de mourir, 2 noyers dangereux par rapport aux racines, et sans doute à l'avenir 1 chêne à St Etienne en train de mourir. M. le Maire précise qu'il n'a pas de leçon à recevoir sur le sujet des arbres. Il termine en souhaitant à Mme. ROQUES d'occuper un jour sa fonction pour se confronter à la réalité des affaires.

M. le Maire propose de prendre une autre question.

M. Maxime CARON souhaite connaître les raisons de la démission de M. DUPONT.

M. le Maire répond que M. DUPONT était un bon adjoint qui a bien fait son boulot, mais qu'à 2 reprises M. DUPONT n'a pas accepté de porter la position de l'équipe municipale, ce qui a conduit à sa décision.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 18h47.

Jean-Louis HORMIERE,



Géraldine ROUANET ASTRUC

